

**PROCES-VERBAL
DU COMITE DE PILOTAGE DU MARDI 5 NOVEMBRE 2024***Séance tenue en présentiel*Étaient invité.e.s :**MEMBRES PRESENTS DISPOSANT DU DROIT DE VOTE**

Christian RINAUDO, Lionel GOURICHON, Jacques ARASZKIEWIEZ, Marie LESCLINGAND, Laurent-Sébastien FOURNIER, Sandra ZANELLA, Isabella FERONI, Céline BARRIOL

Avaient donné procuration

Julien ANDRIEU & Barbara MEAZZI à Christian RINAUDO, Véronique MAGRI à Jacques ARASZKIEWIEZ, Gilles FRIGOLI à Marie LESCLINGAND

AUTRES MEMBRES PRESENTS sans droit de vote

Aucun

MEMBRES EXCUSES ou ABSENTS

Sandra PEREZ, Edith GALY, Dennis FOX, Jennifer BASTART, Emmanuel TRIC, Christophe CHARLIER, Franck BRILLET, Jean-Christophe MARTIN, Yannick RUMPALA, Jules LEPOUTRE, Virginie RAYBAUD, Marie-Joseph BERTINI, Raphaël ZORY, Myrina MEUNIER, Nassima KIRECHE

INVITES

Xavier HUETZ DE LEMPS, Karine EMSELLEM, Monique VERRIERE (secrétaire de séance).

ORDRE DU JOUR

1/ Approbation du procès-verbal du 30/09/2024

2/ Intéressement 2024

3/ Responsables de formation 2024/2025 – Complément

4/ Attribution des bourses d'excellence M2 – année 2024/2025 (en séance commune avec le COSP et qui fait l'objet d'un PV commun)

M. Christian RINAUDO ouvre la séance à 9 heures 30.

En préambule, M. Christian RINAUDO indique que son mandat de Directeur prendra fin le 8 décembre prochain. Une séance du COSP dédiée à la proposition du nouveau Directeur ou de la nouvelle Directrice est prévue vers le 10 décembre 2024.

1. Approbation du procès-verbal du 30 septembre 2024

Le procès-verbal du COPIL du 30 septembre 2024 est adopté à l'UNANIMITE



2. Intéressement 2024

La note de cadrage relative à l'intéressement est disponible sur l'espace partagé (WIKI) du COSP.

M. Christian RINAUDO affiche un tableau présentant l'évolution de l'intéressement -axes 2 et 3- de 2022 à 2024 et explique les différents axes pour l'année civile 2024.

AXES et personnels concernés	Remarques	
Axe 1	Valorisation des personnels participant à des projets d'établissement	
		Ce budget est géré par l'établissement
Axe 2	Implication des personnels dans les projets de service concourant à la dynamique d'excellence et d'attractivité de l'établissement	
EUR ODYSSEE + Laboratoires adossés selon répartition / EURs → 18 agents → 416,50 € par agent	7.500 €	Primes versées à l'équipe ODYSSEE et aux BIATSS des laboratoires via les directeurs d'unité
Axe 3	Investissement des personnels d'UCA dans le développement des ressources propres de l'établissement	
Projet ESPOIR Heures d'enseignements dédiées au switch (test)	13.507 €	A partir de 2024/2025, ces heures seront maquettées et donc incluses dans le service
Equipe EUR ODYSSEE	11.802 €	Enveloppe distincte, calculée sur la base des rémunérations pour tout le personnel de l'EUR
Campus Carlone → 58 agents	11.615 €	Pour l'ensemble des personnels du campus (non catégorisés). A noter que ces agents cumulent des primes d'autres EURs et du Campus
Enseignants et BIATSS → PRP sur Ressources Propres (DU + CU)	4.810 €	Rémunération dans le cadre des diplômes et certificats universitaires (réglementaire)
Enseignants et BIATSS → Alternance	12.000 €	Il s'agit d'un intéressement pour les enseignants engagés dans les formations en apprentissage. Cette enveloppe n'avait pas été validée l'année dernière mais la Direction de l'EUR souhaite la représenter cette année

Une attention particulière est portée sur l'axe 3. M. Christian RINAUDO rappelle que les formations en apprentissage permettent d'avoir des ressources propres dont une partie est redistribuée au profit des formations qui n'en disposent pas ou peu. Ces ressources contribuent au bon fonctionnement et aux actions menées par l'EUR. De même, la taxe d'apprentissage collectée auprès des entreprises participe au financement des formations et à l'insertion professionnelle.

L'EUR souhaite encourager et motiver les personnes impliquées dans les formations en alternance et/ou dans le développement de diplômes d'établissement. C'est la raison pour laquelle elle soumet de nouveau cette année une enveloppe globale de 12.000 euros répartie entre les différentes formations en alternance. Il s'agit d'un montant fixe (500 euros) auquel s'ajoute une partie variable déterminée en fonction du nombre de contrats (1.000, 2.000 ou 3.000 euros). Ce dispositif se veut incitatif puisque les universités devront progressivement fonctionner avec des ressources propres.

Pour l'année à venir, les politiques nationales de soutien à l'apprentissage seront moins favorables et cette baisse aura une incidence directe sur l'ensemble des ressources de l'EUR. L'EUR a déjà vu diminuer son nombre d'étudiants inscrits en apprentissage en 2024/2025. Il est fort probable que les chiffres présentés aujourd'hui seront nettement revus à la baisse. Dans cette perspective, M. Christian RINAUDO indique avoir fait une demande de report du reliquat du budget-composante 2024 d'un montant d'environ 60.000 euros sur l'année prochaine (2025).

Des membres du COPIL font également remarquer que ce dispositif incitatif ne doit pas bénéficier à la seule ou au seul responsable de la formation mais qu'il doit pouvoir être réparti au sein des équipes pédagogiques. Le COPIL émet une recommandation en ce sens. Il est rappelé que les responsables de ces formations en apprentissage bénéficient d'ores et déjà d'une prime de responsabilité pédagogique augmentée de 10 heures supplémentaires par rapport aux autres formations. Il faut toutefois noter que l'encadrement de ces formations nécessite beaucoup d'investissement et de suivi.

Après les discussions, chaque enveloppe est mise au vote :

AXE 3	Investissement des personnels d'UCA dans le développement des ressources propres de l'établissement	
• Projet ESPOIR	13.507 €	Enveloppe adoptée à l'UNANIMITE
• Equipe EUR ODYSSEE	11.802 €	Enveloppe adoptée à l'UNANIMITE
• Campus Carlone	11.615 €	Enveloppe adoptée à l'UNANIMITE
• Enseignants et BIATSS (DU + CU)	4.810 €	Enveloppe adoptée à l'UNANIMITE
• Enseignants et BIATSS (Alternance)	12.000 €	Enveloppe adoptée à l'UNANIMITE

3. Responsables de formation Licence et Master / complément (contrat 2024-2028) - Avis

Conformément aux statuts de l'EUR, « les responsables de formation sont nommés par le directeur ou la directrice de l'EUR et après avis des membres du COPIL. Le COPIL a pour rôle, notamment, de désigner les responsables de diplômes portés par l'EUR ».

M. Christian RINAUDO présente les compléments à la liste des responsables de formations 2024/2025 validée lors du COPIL du 2 juillet 2024 :

- **Responsable de formation – LICENCE - Contrat 2024 - 2028**

Portail SHS	
☐ L3 mention Sociologie	Pinar SELEK (avec Isabella FERONI)
Hors Portail SHS :	
☐ Mention Licence Psychologie	Céline BARRIOL Bruno DE CARA

• **Responsables de formation – MASTER - Contrat 2024 - 2028**

MENTIONS		PARCOURS
○	Information et médiation scientifique et technique	☉ Communication et médiation de la transition écologique et sociale (COMETES) Responsable M1 : Ornella ZAZA

Les membres du COPIL émettent un avis FAVORABLE à l'UNANIMITE en faveur de ces responsables

L'ordre du jour étant épuisé, M. Christian RINAUDO remercie les membres et lève la séance à 11 heures.

Il précise que cette séance se poursuit par une séance commune COPIL et COSP.

Christian RINAUDO,
Directeur de l'EUR ODYSSEE

Université Côte d'Azur
Ecole Universitaire de Recherche ODYSSEE
Sciences de la Société et de l'Environnement
Directeur
Christian RINAUDO